

Titre d'emploi: Opérateur, Équipements légers (saisonnier) YUL



OFFRE D'EMPLOI

Demande N°: 11603 - 5 postes

Titre: Opérateur, Équipements légers (saisonnier) YUL

Supérieur: Superviseur, Entretien des terrains YUL

Lieu de travail: Montréal- Trudeau

Statut: Indéterminé, temps plein sur une banque d'heures de 720 heures garanties

Groupe d'employés: assujéti à la convention du syndicat des employés des Aéroports de Montréal (C.S.D.)

Échelle salariale: 37,29 \$ / h (inclus une prime de 22,6 % pour compenser l'absence d'avantages sociaux)

Date d'affichage du 4 septembre 2025

Motif de l'affichage: Remplacement suite à un départ

VOUS AIMERIEZ TRAVAILLER À L'AÉROPORT ?

Vous cherchez une opportunité stimulante pour l'hiver? Rejoignez notre équipe dynamique en tant que Opérateur ou Opératrice d'équipements légers Saisonnier. Plus qu'un simple emploi de déneigement, ce poste vous permettra de participer activement à la sécurité et à l'efficacité de nos opérations aéroportuaires dans un environnement unique et fascinant.

VOICI LES AVANTAGES QUI SONT OFFERTS À NOS EMPLOYÉS :

- Revenez chaque année
- 720 heures garanties – 40 heures rémunérées par semaine pendant 18 semaines – les heures peuvent varier d'une semaine à l'autre
- Salaire : 37,29 \$ / h (inclus une prime de 22,6 % pour compenser l'absence d'avantages sociaux)
- Prime : 2,10 \$ / h (nuit et fin de semaine)
- Maximum 12 h / jour – Rotation mensuelle obligatoire jour/nuit
- Télémedecine et programme d'aide aux employés dès jour 1
- Uniformes et bottes de sécurité fournis après la probation
- Équipements de protection fournis dès jour 1
- Cafétéria aménagée
- Stationnement gratuit

Les périodes de la saison :

Cohorte 1 : 10 novembre 2025 au 14 mars 2026

Cohorte 2 : 8 décembre 2025 au 11 avril 2026

SOMMAIRE

Dans le cadre des activités de l'Aéroport international Montréal-Trudeau, le titulaire du poste doit opérer efficacement une variété d'équipements et véhicules nécessaires à l'exécution du programme de travail de sa section, afin d'assurer l'entretien des pistes, voies de circulation, terrains, clôtures, etc.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- Opère divers équipements, outils et véhicules nécessaires à l'entretien hivernal des terrains de l'Aéroport international Montréal-Trudeau.
- Participe aux opérations d'enlèvement et de déblaiement de la neige et contrôle de la glace.
- Assiste à la préparation de divers travaux de réparation et d'entretien des surfaces tels le béton, l'asphalte et routes de gravier.
- Effectue des travaux nécessaires à l'installation, la réparation et l'entretien des enseignes et des clôtures de l'aéroport.
- Exécute diverses tâches manuelles.
- Effectue toute autre tâche connexe à la fonction.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.
- Posséder un minimum d'une (1) à trois (3) années d'expérience pertinente à l'emploi.
- Maîtriser le français parlé et écrit.
- Posséder un permis de conduire Classe 3 valide.
- Posséder un certificat d'état civil et, si disponible, un passeport valide.
- Passer avec succès la cote d'enquête pour l'obtention du laissez-passer pour zones réglementées.
- Réussir avec succès les tests pour l'obtention d'un permis de circulation aéroportuaire AVOP type D et un certificat restreint de radiotéléphonie dans les soixante (60) jours de l'obtention du poste.
- Être en mesure d'opérer efficacement des véhicules tels que camion, épandeur, tracteur de ferme, etc.
- Connaissance des normes en matière de santé, sécurité et d'environnement en vigueur à l'aéroport.
- Contribuer à la réalisation des objectifs du groupe en faisant preuve de collaboration et respect.
- Avoir une facilité à communiquer, diffuser et expliquer les informations et détails concernant le travail.
- Être disponible à travailler sur des quarts de travail.

Ce concours est ouvert simultanément à l'interne et à l'externe; cependant, les candidatures provenant de l'interne seront traitées en priorité.
Nous vous remercions de l'intérêt porté envers ADM. Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.